EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Odile VIGNAL à Yves REVERSEAU, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Patricia AUCOUTURIER à Cyril CINEUX, Michel FANGET à Christine PERRET**

Excusé(e)s :

Absent(e)s :

Secrétaire : **Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Jacques LANOIR et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Monsieur Louis VIRGOULAY donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Madame Odile SAUGUES quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE donne pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA et quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n°5.
Monsieur Christophe BERTUCAT donne pouvoir à Monsieur Jérôme GODARD et quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Chantal MERCIER-COURTY quitte la séance avant le vote du vœu relatif aux liaisons ferroviaires.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n°7.
Mesdames et Messieurs Nicole BARBIN, Cyril CINEUX, Jean-Michel DUCLOS, Jacques LANOIR, Alain LAFFONT, Corinne NAJIM, Bruno SLAMA quittent la séance avant le vote de la question n°7 (fin de validité des pouvoirs de Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Bernard DANTAL).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°26.
Monsieur Guy BALLET quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°27.

Rapport N° 56

AUTORISATION DE RECRUTER UN AGENT EN CONTRAT À DURÉE DÉTERMINÉE À LA DIRECTION DE LA CULTURE / CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL

Aux termes de l'article 3–3 de la loi n° 84-53 modifiée du 26 janvier 1984, des emplois permanents peuvent être occupés de manière permanente par des agents contractuels dans les cas suivants :

- ✓ Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes aux besoins à satisfaire,

- ✓ Pour les emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient, et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la Loi.

Un poste de Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique, Directeur Adjoint du Conservatoire à Rayonnement Régional, est vacant.

Les recherches pour pourvoir celui-ci par un candidat statutaire n'ayant pu aboutir, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel pour une durée de 3 ans.

Les missions et compétences requises pour ce poste, ainsi que les conditions de rémunération, sont précisées dans le tableau ci-joint.

Les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales de ce poste sont prévus sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 03 octobre 2012

Pour le Maire et par Délégation,
L'Adjoint

Alain BARDOT

Désignation	Catégorie	Durée	Cadre d'emploi de référence
Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique – Directeur Adjoint du CRR **Missions :** - Participation à l'organisation pédagogique, administrative et artistique de l'établissement. - Organisation et suivi de la scolarité des élèves dans le respect des programmes et les instructions officielles. Mise en œuvre et coordination de l'évaluation continue et organisation des examens de fin d'année. Conseille et orientation des élèves, gestion des relations avec les parents d'élèves, régulation des relations élèves – parents – professeurs. - Participation au recrutement des élèves et gestion des classes à horaires aménagés. Elaboration et suivi des programmes annuels de formation, participation aux conseils pédagogiques et coordination des relations entre les professeurs d'enseignement général et les professeurs d'enseignement musical. - Participation à la mise en œuvre et au suivi de projets à double dimension pédagogique et artistique. - Il supplée également le Directeur du Conservatoire en son absence et le seconde dans la gestion administrative, budgétaire, patrimoniale, pédagogique et artistique de l'établissement. Direction d'ensembles instrumentaux **Compétences :** - Maîtrise des programmes, méthodes et outils de la pédagogie musicale, chorégraphique et théâtrale ainsi que leurs fondements artistiques. Expertise dans le domaine du langage et des techniques musicales. Excellentes connaissances des réseaux institutionnels et des enjeux du secteur culturel. - Intérêt pour le travail en transversalité et en réseau. Maitrise de la méthodologie de la conduite de projet. Capacité à mobiliser l'équipe enseignante autour de projets innovants et interdisciplinaires. - Expérience confirmée et de nature similaire dans un établissement artistique d'importance équivalente sera appréciée	A	3 ans	**Directeur d'Etablissement d'Enseignement Artistique**